

RAPPORTS ANNUELS DISTRICT MONTÉRÉGIE



Vous trouverez ici le rapport annuel du district de la Montérégie.

[Rapport annuel 2013 >>](#)

[Rapport annuel 2019 >>](#)

[Rapport annuel 2020 >>](#)

[Rapport annuel 2021 >>](#)

[Rapport annuel 2022 >>](#)

[Rapport annuel 2023 >>](#) [Mini-rapport des groupes 2023 >>](#)

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX ET POLITIQUES

Règlements généraux

- [Règlements généraux \(3 Juin 2021\)](#)

Politiques du district

Chacun des groupes scouts du District scout de la Montérégie doit se faire un point d'honneur de faire vivre un scoutisme de qualité à l'intérieur de chacune de ses unités. Seule la finalité de notre projet éducatif est la raison d'être d'un groupe.

Afin d'aider tous les intervenants adultes du district à converger vers ce même objectif qu'est notre finalité, le District scout de la Montérégie veut se doter de règles du jeu basées sur les règlements du palier supérieur, soit l'Association des Scouts du Canada (ASC), sur les programmes officiels des jeunes en vigueur à l'ASC.

- La première section concerne un code d'éthique et d'honneur que tout adulte (animateur, administrateur) actif au sein de notre district s'engage à respecter.
- La deuxième section concerne les normes et politiques des unités.
- La troisième section traite du permis de camp.
- La quatrième section résume sommairement la gestion du risque.

Les sujets abordés sont :

Code d'honneur de l'adulte – Permis de camp et activités diverses – Recensement – Autorisation pour les Scouts Routiers – Activités à l'extérieur du Canada – Âge charnière – Dérogation – Secourisme – Fiche de santé – Financement des unités – Personnel de soutien – Changement du Programme des jeunes – Renseignements personnels – Coéducation et mixité – Date butoir pour la validation de l'âge d'un jeune – Ours polaire – Camping d'hiver sous la tente – Activités d'hiver – animateur DAFA – Obligation de formation des adultes

[Document de travail](#)